



Caution pas encore rendue!!!

Par **pimousss**, le **27/02/2009 à 10:04**

Bonjour, je poste ce message pour savoir quel recours je peux avoir.

En effet, j'ai fait mon état des lieux le 22 décembre 08, je suis en attente de ma caution de 480euros et d'un partage des frais d'abonnement d'électricité car la propriétaire se servait avec notre compteur lorsqu'elle venait (elle s'était fait un ptit appartement dans les combles de la maison que nous avions loué). Je sais que la loi prévoit 2mois pour que l'agence nous rende notre caution donc j'aimerais savoir ce que je peux faire car je ne reçois toujours rien malgré mes appels.

En ce moment il y a fermeture de l'agence où nous étions et tous les dossiers sont transmis à l'agence du même nom dans une rue pas très loin, c'est l'excuse qu'ils me donnent pour le fait qu'il ne sont pas à jour.

Cependant, je suis au chômage et j'ai vraiment besoin de cet argent, je n'ai aucun retard dans mes loyers alors que je logeais un logement insalubre, (inondation permanente et une pièce inhabitable, je payais donc 480euros pour un f2 au lieu d'un f3 et lors de l'état des lieux le responsable m'a dit limite que c'est parce que je n'avais pas mis les radiateurs à fond que ça moisissait (tous les radiateurs de la maison étaient des tout petit radiateur et je payais quand-meme 140 euros d'électricité par mois et que je l'ai fait venir pour qu'il constate les inondations dans toute une pièce avec pousse de champignons...).

Lorsque j'ai rempli mes papiers pour la CAF l'agence a refusé de cocher le fait que ce n'était pas aux normes en me faisant croire que je n'aurais pas d'apl si j'inscrivais ça, hors j'ai appris plus tard par un professionnel du social que justement la propriétaire aurait été obligé de faire autres chose que des pseudos travaux...

Quelles démarches puis-je entamer? et puis-je invoquer tous les problèmes que j'ai cité plus

haut pour prouver la mauvaise foi de l'agence et de la propriétaire si on ne me rend pas ma caution?